



TÉLÉ-QUÉBEC

Ventes d'archives audiovisuelles



Type d'utilisation*	Tarif à la seconde** Canada	Tarif à la seconde** Monde
Télévision	12 \$	18\$
Internet et VSD	12 \$	18\$
Radio / Balado / Livre audio	10\$	15\$
Diffusion de spectacle ou d'exposition en salle (cinéma, festival, théâtre, danse, Musée)	12 \$	Sur demande
Distribution grand public (DVD, CD, téléchargement, etc.)	15 \$	Sur demande
Espace public, circuit fermé, formation interne, intranet (non commercial)	10 \$	Sur demande
Message publicitaire	45 \$	70\$
Tous médias (sauf publicité)	55 \$	80\$
Photographie	150 \$ par photo	

* Tarif pour tout autre type d'utilisation sur demande.

** Tarifs pour droits non exclusifs, diffusion illimitée, pour une durée de 5 ans et moins
Une utilisation minimale de **30 secondes** est requise.

Prolongation de la durée de la licence : Terme de 10 ans : supplément de 25% des frais.

Terme à perpétuité : supplément de 50% des frais.

Un **rabais de 50 %** est consenti aux productions **diffusées par Télé-Québec** et aux **Ministères et organismes gouvernementaux du Québec** (non applicable sur les frais techniques).

Pour faire une demande, écrivez à : archives@telequebec.tv

Frais techniques :

- Recherche et préparation du matériel de visionnement : 80\$ par tranche d'heure de travail
- Copies de visionnement : 10\$ par fichier de visionnement
- Transferts d'extraits d'archives en qualité « Diffusion » : 80\$ par tranche de 30 minutes de travail

Libération des droits :

La licence d'utilisation octroyée prévoit que le producteur s'engage à obtenir toutes les autorisations et à libérer tous les droits nécessaires pour exploiter, sur le territoire visé, le matériel auprès des associations professionnelles, dont les suivantes : UDA, SARTEC, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, SOCAN.

Télé-Québec se réserve le droit de refuser ou de restreindre l'utilisation de ses archives.

Les extraits d'archives audiovisuelles sont transmis exclusivement par fichiers numériques.

Les prix sont sujets à changement sans préavis.

En vigueur 15 avril 2024